

DOSSIER TECHNIQUE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE DE PUISSANCE > 3 kVA

à joindre avec l'attestation de conformité CERFA n°13960*01 dans le cadre du décret 72-1120 du 14 déc. 1972 modifié

OPERATION		
site de production objet de l'attestation de conformité		
Nom du maître d'ouvrage :		Téléphone :
Adresse :		
Code postal / Commune :		
Alimentation des installations de consommation : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
Cocher une seule case ▼	Cocher une seule case ▼	indiquer la date correspondante ▼
Installation :	<input type="checkbox"/> non intégrée dans un bâtiment <input type="checkbox"/> intégrée dans un bâtiment neuf <input type="checkbox"/> intégrée dans un bâtiment ancien	<input type="checkbox"/> dépôt de demande de permis de construire : date : <input type="checkbox"/> déclaration préalable de construction : date : <input type="checkbox"/> signature de marché : date : <input type="checkbox"/> accusé de réception de commande : date :

INSTALLATEUR			
Signataire de l'attestation de conformité			
Nom :			
Adresse :			
Code postal / Commune :			
E-Mail :	Téléphone :	Portable :	Fax :

GENERATEUR PHOTOVOLTAÏQUE					
(S'il y a plus de 5 groupes, utiliser plusieurs dossiers en complétant le tableau A)					
Nombre de groupes (groupe : une ou plusieurs chaînes raccordées à un même onduleur) :	Tableau A				
	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5
Puissance maximum (crête) du groupe					
Courant de court-circuit du module					
Nombre de chaîne en parallèle dans le groupe					
Courant inverse pouvant survenir dans une chaîne (a)					
Courant inverse pour lequel un module peut résister sans dégât (a)					
Courant assigné de la protection contre les surintensités d'une chaîne et le type (a)					
Courant admissible dans le câble d'un groupe					
Tension en circuit ouvert U_{OC} / STC d'un module					
Nombre de modules en série par chaîne					
Conformité des panneaux aux normes de la série NF EN 61730 : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non					
Polarité reliée à la terre : <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui Directement <input type="checkbox"/> Oui par une résistance de Ω					

MODULE	
Marque et type :

ONDULEUR			
Nombre d'onduleurs :	Désignation (marque et type) :		
Protection de découplage réseau (Installation avec un ou plusieurs onduleurs)	Présence d'un système de découplage externe :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
	Présence d'un découplage intégré à l'onduleur :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Voir (b)	

Canalisations (coté courant continu)			
Désignation, tension assignée et température admissible sur l'âme des câbles	Désignation :	U_0/U :	V
	t° :	°C	Section :
			mm ²

Appareillage (coté courant continu)	
Tension et courant assigné (spécifiés DC)	Un : V In : A

(a) Facultatif pour une installation comportant moins de 4 chaînes en parallèle.

▶ Joindre le schéma électrique de principe.

▶ Joindre les notes de calcul pour les installations de puissance (coté courant alternatif) supérieure à 36 KVA.

(b) ▶ Joindre le certificat de conformité du dispositif de découplage à la norme DIN VDE 0126 -1-1, fourni par le fabricant, si réponse « oui ».

Nom de l'installateur :	Signature	Cachet de l'installateur
.....		
Le :		

Nota : Le présent dossier technique n'est pas systématiquement contrôlé par CONSUEL.

Comment remplir le dossier technique

OPERATION :

- On entend par « Alimentation des installations de consommation = oui », une installation dont tout ou partie de la production n'est pas livrée au réseau public de distribution d'électricité.
- - Cocher la case « non intégrée dans un bâtiment », lorsqu'il s'agit d'une installation au sol,
- Cocher la case « intégrée dans un bâtiment neuf » ou « intégrée dans un bâtiment existant » lorsqu'il s'agit d'une installation en toiture (tuiles, bac métallique, membrane d'étanchéité), terrasse (bac métallique), verrière, en façade (brise soleil, bardage, mur rideau, façade vitrée, allège, garde-corps...).
- - Cocher la case « dépôt de demande de permis de construire », lorsque les travaux font l'objet d'une demande de permis de construire.
- Cocher la case « Déclaration préalable de construction », en l'absence de demande de permis de construire et lorsque les travaux font l'objet d'une demande de déclaration préalable de construction.
- Cocher la case « signature de marché » en l'absence de demande de permis de construire, en l'absence de demande de déclaration préalable de travaux, et lorsque les travaux font l'objet d'un marché.
- Cocher la case « accusé réception de la commande » en l'absence de demande de permis de construire, en l'absence de demande de déclaration préalable de travaux, et en l'absence de marché.

Générateur photovoltaïque (ensemble de groupes, également appelé champ PV) :

- Puissance maximale crête (P_{Wc}) en condition d'essais normalisés donnée par le constructeur pour un module puis calculée pour un groupe (pour une petite installation, un groupe peut être constitué d'une seule chaîne),
- Courant de court-circuit (I_{sc} STC) en condition d'essais normalisés donné par le constructeur un module,
- Courant inverse (I_R) susceptible de survenir en cas de défaut dans un module calculé selon la formule indiquée,
- Valeur maximale du courant inverse (I_{RM}) auquel un module peut résister sans dégât. Cette valeur est donnée par le constructeur du module (pour certains modules deux valeurs sont données, indiquez dans la case ces deux valeurs),
- Courant admissible (I_z) des câbles déterminé selon l'article 523 de la norme NF C 15-100 – Installations électriques à basse tension,
- Courant assigné du dispositif de protection (disjoncteur ou fusible) assurant la protection des modules contre le courant inverse maximal et le type tel que fusible Gg, disjoncteur courbe C ... (ce dispositif de protection est généralement nécessaire à partir de 4 chaînes en parallèle),
- Tension (U_{oc} STC) en condition d'essais normalisés entre les bornes d'un module.
- Les panneaux doivent être conformes aux normes de la série NF EN 61730.

Module :

- Préciser la marque (le fabricant) et le type (référence du fabricant).

Onduleur

- Le système de découplage externe à l'onduleur doit être de type B1, voire H1, selon le guide UTE C 15-400 – Raccordement des générateurs d'énergie électrique dans les installations alimentées par un réseau public de distribution.

Canalisations (coté courant continu) :

- Désignation : selon la norme de fabrication du câble,
- U_o : tension efficace assignée entre phase et terre donnée par le constructeur du câble (ex. **600** / 1000 volts),
- U : tension efficace assignée entre phases donnée par le constructeur du câble (ex. 600 / **1000** volts),
- t° : température admissible sur l'âme du câble donnée par le constructeur du câble (ex. 90 °C).

Appareillage (coté courant continu) :

- Un : tension assignée spécifiée pour courant continu au moins égale à 1,15 x U_{oc} (STC) du générateur photovoltaïque
- In : courant assigné au moins égal à 1,25 x I_{sc} (STC) du générateur photovoltaïque

Notes de calcul :

- Les installations de production d'une puissance supérieure à 36 kVA, raccordées ou non au réseau public de distribution d'électricité, doivent faire l'objet de notes de calcul, jointes au présent dossier technique, selon les dispositions des normes d'installation et guides pratiques associés « NF C 15-100, UTE C 15-105 et NF C 13-200, UTE C 13-205 ».